L'actualité Boissetoise...

Numéro 10 – 4ème trimestre 2022 & 1er trimestre 2023

Edito

Je tenais à commencer ce nouvel édito par le budget de notre commune, car il me paraît important de vous tenir informé de son état. 2022 s'est achevée avec beaucoup d'incertitudes sur l'avenir de notre budget 2023. Mais, une gestion rigoureuse nous a permis de terminer l'année en ayant réalisé des investissements en adéquation avec notre capacité financière. Pour cette année, nous continuerons à nous mobiliser pour obtenir toutes les subventions nécessaires à la réalisation de nos projets. Ainsi, cette année encore la réfection de la voirie fait partie de nos priorités. Les travaux de rénovation débuteront en juin sur 7 km.

Autre sujet important pour Boisset : l'eau. L'été 2022 nous a rappelé les difficultés engendrées par la sécheresse due au réchauffement climatique. 2023 sera donc pour nous l'année de la mise en sécurité de nos périmètres de captages et de l'amélioration de notre réseau en collaboration avec la MAGE et le CIT. Une première étape de travaux est prévue entre 2023 et 2025 pour les 3 captages principaux les Camps, Serrières et Conquans.

Côté recyclage des déchets, un gros travail est mis en place par la Communauté de Communes sur le compostage. Par exemple, pour commander des composteurs, n'hésitez pas à les contacter (voir en page intérieure). Une de nos conseillères municipales participera d'ailleurs, à une formation sur le compostage et sera référent composteur en plus d'un de nos administrés : André Forestier. Merci à nos élèves, institutrices et agents communaux qui s'investissent sur la gestion des déchets. Une journée sera organisée le 2 juin en collaboration avec la Communauté de Communes sur la sensibilisation à la pratique du compostage et l'observation des « petites bêtes » du compost.

Dans la continuité de nos actions en faveur de l'environnement, nous avons souhaité arrêter l'éclairage public de 23h00 à 6h00 afin de répondre aux recommandation du plan de sobriété énergétique du gouvernement… Et nous pouvons déjà voir des économies !

Quant à notre école communale, nous gardons notre poste à la rentrée de Septembre. En effet, celui-ci était menacé en raison d'une baisse de nos effectifs. Mais, des enfants étant entrés en début d'année, notre poste a pu être sauvé. Je remercie également les parents d'élèves, les enseignants et les enfants qui se sont investis pour la sauvegarde de ce poste. Un réunion est prévue prochainement avec les Maires des communes avoisinantes et l'Inspectrice académique pour travailler ensemble autour de la problématique des baisses d'effectifs dans notre canton.

Enfin, nous avons procédé à la vente de la maison Rossignol. Ceci a permis à un jeune couple du village d'installer leur activité : Cantal Project. Nous leur souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans leur projet.

Dominique Beaudrey

Brèves

Analyse de l'eau

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver les résultats d'analyse de notre eau potable en allant dans la rubrique « S'installer à Boisset », « gestion de l'eau » de votre site internet commune-Boisset-cantal. Vous retrouvez les derniers prélèvements.

Isolation des bâtiments communaux

L'isolation des combles de la Mairie et de l'école est terminée. Cela permet de gagner quelques degrés dans les bâtiments et dans les logements situés au-dessus de la Mairie. Et surtout, d'éviter une déperdition de chaleur. A ce jour, ces travaux ont déjà permis de réduire la facture énergétique de la commune tout comme l'arrêt de l'éclairage public durant la nuit ou encore les gestes simples mis en place par nos agents au quotidien. Merci à eux pour leurs efforts.

Protégeons nos sources

L'ordonnance du 22 décembre 2022 transpose la directive européenne du 16-12-20 dite "directive eau potable", qui fixe de nouvelles règles pour protéger la santé humaine des risques de contamination des eaux potables. Elle prévoit notamment les actions à mettre en œuvre pour préserver la ressource en eau des captages sensibles aux pollutions par les pesticides ou les nitrates. Les périmètres de protection de captage sont rationalisés et simplifiés. En outre, les collectivités locales pourront, en liaison avec le préfet, établir un programme d'actions encadrant les pratiques qui dégradent la qualité des captages sensibles.

Les pages boissetoises

La vente des livres de Christian Paillargues a permis de porter à 170€ la somme versée au profit de l'école de Boisset (120€ à la Coopérative et 50€ à l'APE). Merci à tous et notamment à nos commerçants qui les ont mis à disposition. Les pages boissetoises reviendront cet été avec un nouveau programme !

Visite sénatoriale

Le 25 mars, nous avons reçu la visite du sénateur Bernard Delcros. Les sujets abordés ont été nombreux avec notamment le budget, les subventions, les projets…

Un nouvel autel pour notre chapelle

Suite à la signature d'une convention avec la commune de Puycapel, nous avons reçu le 22 mars l'autel du 18ème siècle qui était dans l'église de Mourjou. Pour les clés, veuillez contacter la Mairie.

Que s'est-il passé depuis 6 mois ?

Fête du sarrasin, un succès qui ne se dément pas !

Après un franc succès de la soirée bouriols en août 2022, l'association de la fête du sarrasin nous a offert un week-end festif le premier week-end d'octobre. Cela a débuté avec, le samedi, un concert du groupe Wazoo, un groupe de folk auvergnat. Malgré la pluie, de nombreuses personnes étaient venues les écouter et danser sur des airs entraînants ! Le lendemain, c'est sous le soleil que les visiteurs ont pu assister au battage à l'ancienne et déguster des bouriols le tout animé par le groupe Corto Maltese.

Bogu'Art nous fait chanter...

Le 26 novembre 2022, l'association Bogu'Art nous a invité à chanter à la salle polyvalente sur des tubes de chansons françaises. C'est la chorale Mélodie en Sous-sol qui anima cette soirée.

Une nouvelle association à Boisset

Une association en faveur du Téléthon a été créée 2022. « Son objectif est d'animer une journée chaque année en décembre par des animations pour recueillir des dons en faveur du Téléthon » explique Mélanie Estival, la Présidente de l'association appelée Boisset'on ». En 2022, la date retenue était le samedi 3 décembre avec au programme le matin une vidéo présentant notre village suivie par une collation. L'après-midi était consacré à des jeux, un bal et la vente de billets de tombola, de gâteaux, de jacinthes proposées par les résidents du foyer Saint-Nicolas… Grâce à cette journée et à l'implication d'autres associations, le montant récolté a dépassé les 1 000€. « Pour notre première année, nous sommes ravis du résultat » précise Mélanie. « D'ailleurs, c'est grâce à l'investissement de nos bénévoles que nous avons pu récolter cette somme. Nous remercions également les associations qui ont participé à ce succès ! ».

Repas de fin d'année pour le club des aînés

Le club des aînés a organisé comme chaque année son repas dansant le 4 décembre 2022. Ce sont de nombreuses personnes qui ont pu y déguster la fameuse choucroute. L'après-midi, un moment a été consacré au tirage au sort des lots proposés par les associations en faveur du Téléthon.

Cérémonie des vœux

Cette année, la cérémonie des vœux a pu être enfin organisée le 22 janvier en présence de conseillers et d'agents municipaux. Florian Morelle, Maire de Maurs, nous a fait l'honneur de sa présence en tant que Conseiller Départemental. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été offert aux habitants présents. L'après-midi a été consacré à un moment récréatif proposé par l'APE : tester en famille des jeux de société !

Carton plein pour la gym

Le 4 mars, l'association de la gymnastique a fait salle comble pour sa soirée quine. Elle a même dû afficher complet à la porte ! Durant toute la soirée, de nombreux joueurs ont tenté leur chance pour gagner de beaux lots…

Des cérémonies remplies d'émotion

Les cérémonies du 11 novembre et du 19 mars marquant respectivement la fin de la première guerre mondiale et celle de la guerre d'Algérie nous ont permis de commémorer des événements importants de notre histoire. Elles ont été suivies par des pots de l'amitié organisés par la Municipalité. La prochaine cérémonie célébrant l'armistice de la seconde guerre mondiale aura lieu le Dimanche 7 mai à 11h00 au monument aux morts qui sera suivie par un pot.

Mars, mois de l'A.P.E.

L'Association des Parents d'Élèves nous a proposé deux événements importants pour nos enfants en mars. Cela a commencé le 18 mars par le carnaval, avec le défilé des enfants déguisés derrière Monsieur Carnaval à travers le village pour l'apporter jusqu'au stade pour le faire brûler. De retour à la salle polyvalente, ils ont pu déguster de bons gâteaux cuisinés par les mamans. Le 25 mars, c'est un repas dansant qui a été organisé. Son objectif était de récolter des fonds afin de financer les futurs projets de l'association comme les sorties, le voyage scolaire, les activités…

Info association

Le comité d'animation met en place plusieurs manifestations durant l'année pour faire vivre notre beau village. Malgré certains bénévoles fidèles et présents depuis de nombreuses années, le Comité manque de personnes investies pour les années futures. Ceci met en péril l'avenir de l'association.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe et donner un renouveau au Comité d'animation, vous serez les bienvenues. Être bénévole permet de faire des rencontres et préparer les manifestations dans la convivialité et le partage.

Pour plus d'informations, vous pouvez contactez le Président au 06 87 33 97 43.

Bulletin municipal trimestriel de la Mairie de Boisset – 350 numéros imprimés par nos soins

Directeur de la publication : Dominique Beaudrey – **Ont participé à ce numéro** : Aurélie Arsenijevic, Lydia Lagarde, Jean-Pierre Lavergne, Pierre Rouquier – **Crédit photos** : Mairie – Hélène Teulade

La Mairie vous accueille les lundis & jeudis, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, les mardis & vendredis, de 8h00 à 12h00. Permanence des élus, les samedis, de 9h00 à 12h00. Contacts : tél. 04.71.62.20.97 – email. communeboisset@wanadoo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour tout savoir sur les biodéchets

Les biodéchets sont définis par l'article L.541-8 du Code de l'environnement comme des déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine, ou bien encore les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. Mais à notre niveau, que pouvons-nous faire ?

Pourquoi séparer nos biodéchets du reste de nos déchets

Nous l'avons tous constaté, le coût de traitement de nos ordures ménagères et autres déchets non valorisables augmentent à un rythme qui s'accélère. Même chose pour le transport dont le coût est en hausse. Il faut savoir que nos déchets non recyclables sont enfouis dans des casiers aménagés dans le sol sur la commune de Montech (82) située à plus de 190 km de la Châtaigneraie. De plus, la taxe sur les activités polluantes, appliquée à la quantité d'ordures ménagères et autres déchets non valorisables enfouis sur cette commune, augmentera de 160% entre 2020 et 2025.

Côté environnement, la gestion des déchets est génératrice de gaz à effet de serre et participe au changement climatique. En effet, les déchets organiques sont composés en moyenne à 80% d'eau. Ainsi, quand ils sont enfouis et tassés, ils produisent un jus pollué de type azoté, carboné ou de métaux lourds appelé Lixiviat. Ce qui oblige de mettre en place un traitement très complexe.

Dernier point qui doit nous faire réfléchir à la gestion de nos déchets, le cadre légal. La « gestion séparée » des biodéchets pour tous les français a été programmé pour 2025 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Date qui a été ramenée à fin 2023 par le Parlement Européen en 2018. Conséquence : les particuliers devront disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs déchets au plus tard à cette date.

A partir de ces éléments, comment faire ?

Le compostage, mode d'emploi

Le compostage est un procédé biologique qui permet, sous l'action des décomposeurs et en conditions aérobies (en présence d'air), la dégradation accélérée des déchets organiques pour produire du compost. Ce processus de compostage est donc un amendement organique qui permet d'améliorer la structure voire la fertilité du sol.

L'emplacement de votre compostage doit être proche du lieu de production des déchets sur un sol plat et accessible en toute saison (au contact du sol afin de faciliter l'arrivée des décomposeurs ! Il doit être localisé ni en plein soleil, ni totalement à l'ombre. Il faut également éviter les espaces trop venteux. La protection d'une haie peut être intéressante ou sous le couvert d'un arbre à feuilles caduques.

Le matériel de compostage proposé par la Communauté de Communes

	390 litres	404 litres (disponibilité : juin 2023)	600 litres	Brass'compost
Matière	Plastiques PEHD et PP haute densité 100% recyclés et recyclables	Epicéa issu de forêts durablement gérées des Alpes et de Franche-Comté - certifié PEFC. Charnières en PE.	Composteur en sapin, certifié PEFC. Charnières en polypropylène recyclé.	En acier « ressort » indéformable : Diamètre 8 mm. Extrémité « d'attaque » taillée en biseau. Poignée recouverte d'une gaine ergonomique.
Poids total	16,1 kg	33,2 kg	27 kg	1,5 kg
Tarif atelier*	37€41	37€41	43€92	24€77
Tarif sans atelier*	56€12	56€12	65€88	

*Tarif atelier : si participation à une session complète de sensibilisation à la pratique du compostage domestique. Session nommée : atelier d'initiation à la pratique du compostage domestique (cf. planning 2023).
*Tarif sans atelier : pour les usagers qui ne souhaiteront pas participer à cette session.
Tarifs de revente aux usagers en application du vote du conseil communautaire qui s'est réuni le 24/03/2023.

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne vous propose à l'achat trois types de composteurs (voir l'affiche). Elle vous propose également des ateliers tout au long de l'année pour vous familiariser avec les techniques de compostage. De même, pour optimiser la pratique des composteurs, une griffe peut être utile pour répartir l'apport en biodéchets ainsi qu'une vieille casserole pour recouvrir ces derniers en matière sèche.

En effet, la bonne gestion d'un compostage commence par son approvisionnement constant en structurant appelé aussi matière sèche. L'ajout de structurant après chaque apport de déchets alimentaires permet d'adhérer naturellement le compost, de faciliter la dégradation mais aussi d'équilibrer les matières humides/sèches et azotées/carbonées nécessaires à l'obtention d'un compost de qualité. Les déchets secs carbonés sont nombreux comme les feuilles mortes, le papier journal, le carton… Mais le meilleur des structurants reste le broyat de branches. En plus, il prévient de certaines nuisances comme les mauvaises odeurs ou bien encore les moucherons !

Composter à la maison pour nourrir la terre !

Déchets	Quotidien	Un peu	Jamais
Légumes	●		
Fruits	●		
Œufs	●		
Sachet de thé	●		
Marc de café	●		
Épluchures d'agrumes et d'avocat	●		
Plantes, feuilles et fleurs fanées	●		
Essuie-tout, serviette		●	
Noyaux		●	
Coque de noix, noisette		●	
Pain		●	
Reste de viandes			●
Reste de poisson			●
Crustacés			●
Coquillage			●
Sac plastique, étiquette			●

1/3 MATIÈRE SÈCHE

2/3 MATIÈRE HUMIDE

En résumé

Le compostage présente donc plusieurs avantages, tels que la réduction du volume des déchets ménagers, la production d'un engrais naturel et la réduction des mauvaises herbes. Il permet de valoriser les sous-produits de l'élevage, la biomasse comme nos déchets organiques d'origine ménagère en un produit naturel, stabilisé et hygiénique.

Ainsi, les éléments nutritifs des plantes retournent à la terre afin d'éviter l'appauvrissement des sols et donc de moindres récoltes. Cela permet également de favoriser la biodiversité en rendant les sols plus fertiles. Cela permet de limiter les apports à la déchetterie de grands volumes de déchets végétaux, et d'éviter aussi de jeter les déchets organiques à la poubelle des ordures ménagères.

Valoriser les déchets organiques en compost permet de préserver l'environnement.

2023 - Ateliers d'initiation à la pratique du compostage domestique

LOCAL TECHNIQUE DU PONT D'ORGON LAROQUEBROU	
Samedi 04 février	10h00 - 12h00
Mercredi 19 avril	16h00 - 18h00
Samedi 1er juillet	10h00 - 12h00
Mercredi 18 octobre	16h00 - 18h00

Maison France Services - MONTSALVY	
Samedi 11 février	10h00 - 12h00
Samedi 08 avril	15h30 - 17h30
Mercredi 05 juillet	16h00 - 18h00
Samedi 14 octobre	10h00 - 12h00

Maison France Services - MAURS	
Mercredi 1er février	16h00 - 18h00
Samedi 08 avril	10h00 - 12h00
Mercredi 28 juin	16h00 - 18h00
Samedi 21 octobre	10h00 - 12h00

LOCAL TECHNIQUE DE COMMERLY SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	
Mercredi 08 février	16h00 - 18h00
Samedi 22 avril	16h00 - 18h00
Mercredi 24 mai	15h00 - 17h00
Mercredi 24 mai	18h00 - 20h00
Mercredi 14 juin	15h00 - 17h00
Mercredi 14 juin	18h00 - 20h00
Samedi 08 juillet	10h00 - 12h00
Mercredi 23 août	15h00 - 17h00
Mercredi 23 août	18h00 - 20h00
Mercredi 13 septembre	15h00 - 17h00
Mercredi 13 septembre	18h00 - 20h00
Mercredi 11 octobre	16h00 - 18h00
Samedi 25 novembre	10h00 - 12h00
Samedi 16 décembre	10h00 - 12h00

Info+

Nous constatons régulièrement que nos containers servent à des encombrants qui devraient être déposés en déchèterie. Nous vous rappelons qu'en châtaigneraie, quatre lieux sont à votre disposition :

https://www.chataigneraie15.fr/decheteries_fr

De même, des containers de tri sont disponibles dans différents points du village pour vous permettre de trier vos déchets.

Nous rappelons que le dépôt sauvage de matériel ou d'objets sur la voie publique est puni par la loi du 27 décembre 2019 pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique.

Le Maire peut ainsi infliger une amende allant jusqu'à 500 €, mais elle ne se substitue pas à l'amende pénale (allant de 68€ à 450 €) pour abandon d'ordures ou non-respect des règles de collecte. Et, si un véhicule personnel est utilisé pour les transporter, une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule peut être prononcée par un juge.

De plus, en matière d'environnement, nous avons une obligation de faire attention à nos déchets et de les trier. Il en va de même pour l'image de notre village ! Alors, nos efforts pour revaloriser nos déchets sont primordiaux pour protéger notre environnement. Faisons les ensemble !

État civil 2022

Les naissances

Tom Marcel Julien Bouquier Vigneron	06 Janvier
Anneïa Denise Annie Guichard	31 Mai
Gabin Jean-Luc Christian Cerise	06 Juillet
Bastien Delouvrier	08 Juillet
Maya Agathe Grellou	29 Août
Ambre Jeanne Estourcy Boyer	04 Septembre

Les mariages

Claire Beaudrey & Rémi Dupont	02 Juillet
Vinciane Griffoulière & Damien Cipière	23 Juillet

Les décès

Elise Lantuejoul épouse Equille	14 Janvier
Denise Revel veuve Joffre	25 Janvier
Patrick Sylla Francis Leroux	11 Février
René Joseph Octave Lacalmontie	15 Février
Louise Robert veuve Merlet	24 Mars
Alice Nigou	16 Avril
Jean Joseph Cayrou	06 Mai
Mathilde Lacalmontie veuve Gaydon	07 Mai
André Souq	23 Mai
Hervé Daniel Georges Mader	26 Juillet
André Joffre	17 Août
Humbert Guyot	08 Septembre
Nicole Jeanine Crépin épouse Fauriol	20 Octobre
Yvette Lagraneirie veuve Cantournet	24 Octobre
M-Louise Henriette Latour épouse Valadou	28 Novembre

De nouveaux modes de transport à notre disposition

Vous avez besoin de vous déplacer au sein du territoire de la Communauté de Communes ou à Aurillac ? Pensez au transport à la demande. Les destinations sont imposées au prix unique de 10€.

Et n'oubliez pas, la plateforme Movi'ci

Avec MOV'ICI, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage en faveur du covoiturage et complète son offre de mobilité au cœur des territoires. Ce service public de proximité, gratuit, permet de se déplacer partout et quand on veut : covoiturons local !
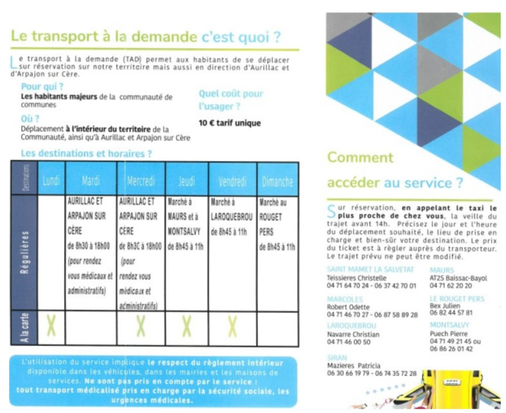
*Pour en savoir plus, n'hésitez pas à en parler à votre référent mobilité : **Corinne Bonhoure** (horaires de l'agence postale) ou connectez-vous à* **www.movici.auvergnerhonealpes.fr.**